



Droit de la famille grands parents

Par **bacqueville**, le 19/02/2014 à 17:27

Bonjour .J 'ai beaucoup de mal à voir ma petite fille de 7 ans . Les parents sont divorcés . C 'est la maman (Ma bru) qui a la garde de la petite mais elle refuse de partager l 'affection de sa fille qu 'elle considère comme sa "chose " sa " poupée " . Cette petite est coupée de toute la famille et ne vit que par sa maman . Que faire ? J 'ai fait ce que je pouvais pour avoir des relations normales et suivies mamie petite fille mais sans succès .J 'ai réussi l 'exploit de l 'avoir avec sa maman pour Noël et depuis ...Plus rien , alors qu 'elles vivent à 10 minutes de chez moi !!! Merci de votre réponse

Par **JEAN S**, le 19/02/2014 à 17:42

L'article 371-4 du Code civil vous ouvre des droits.

Avant de saisir le Juge des Affaires Familiales qui pourra vous en faire jouir, dans l'intérêt de l'enfant essayez de convaincre la mère de respecter vos droits. Vous pouvez faire appel à un médiateur familial aussi en deuxième option.

Soyez persuasive en lui expliquant que vous verrez l'enfant et qu'il vaut mieux lui épargner encore des souffrances et des déchirements

Bon courage